

Communiqué de presse

COVID 19

Dans le contexte anxiogène que nous traversons, il est évident que les inspecteurs auront un rôle majeur pour aider l'ensemble des personnels à faire preuve de la sérénité et de la solidarité nécessaires.

Bien sûr, la continuité pédagogique sera au cœur de nos préoccupations, cependant elle ne doit pas nous faire oublier la priorité qui s'impose aujourd'hui à tous les citoyens : éviter avant tout de développer des comportements susceptibles de contribuer à la propagation du virus.

Cette évidence semble bien prise en compte par le ministre de l'Éducation qui a insisté à plusieurs reprises pour préciser que la règle commune à mettre en œuvre au cours de ce stade 3 de la crise sanitaire était de limiter drastiquement les déplacements et d'envisager prioritairement le télétravail. Ces consignes concernent bien évidemment tous les personnels et en particulier pour ce qui nous concerne les enseignants et les inspecteurs.

Dans plusieurs académies, les commandes de la hiérarchie n'ont pas été aussi claires et ont pu aller parfois jusqu'à remettre en cause les consignes du ministre de l'Éducation, du Premier ministre et du Président !... Ces exigences, aussi excessives qu'inadaptées dans la situation en cours, s'expliquent sans doute par le souci de garantir la meilleure continuité pédagogique possible. Cette ambition peut toutefois conduire à des orientations totalement déplacées face à la crise sanitaire actuelle.

Nous avons signalé ces dérives et avons obtenu l'assurance qu'aucune pression ne serait exercée sur les inspecteurs. Nous engageons bien évidemment tous nos collègues à suivre de manière rigoureuse ces consignes de bon sens, tout en veillant à les appliquer avec la même rigueur pour les enseignants.

Ainsi, seuls les enseignants volontaires peuvent être mobilisés pour prendre en charge les élèves dont les parents sont personnels de soins. Pour tous les autres, seul le télétravail peut être envisagé pour assurer la continuité pédagogique.

Le SI.EN UNSA rappelle aussi aux inspecteurs qu'ils doivent respecter les consignes nationales et n'ont en aucun cas à multiplier les déplacements, que ce soit pour aller dans des classes ou pour assurer des contrôles de scolarité à domicile. Nous invitons tous les collègues qui feraient l'objet de pressions en ce sens à nous contacter immédiatement afin que nous saisissons le ministre de ces abus.

Il convient aussi d'insister sur le fait que le télétravail doit aussi être la modalité professionnelle à privilégier par les inspecteurs pour l'exercice de leur métier. En tout état de cause, nous n'avons à participer à aucun regroupement de plus de dix personnes et nous devons veiller à ce que les distances réglementaires soient bien respectées et à ce que les gestes barrière soient appliqués.

Mieux nous respecterons et ferons respecter ces contraintes et moins longtemps nous aurons à les subir !

Contact :
Patrick Roumagnac
Secrétaire général du SI.EN UNSA
06 08 10 82 67
sien@sien-uns-education.org